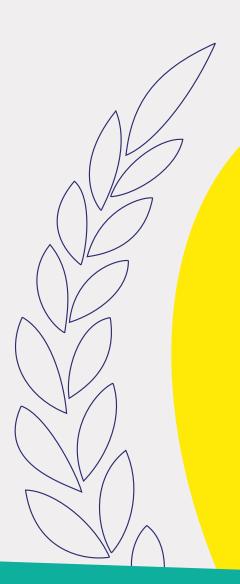


Liberté Égalité Fraternité



13e ÉDITION DU PRIX NON AU HARCÈLEMENT

Tout savoir sur le concours 2025-2026



Le prix Non au harcèlement est organisé par le ministère de l'Éducation nationale avec le soutien de la MAE.

Il a pour objectif de donner la parole aux élèves pour qu'ils s'expriment collectivement sur le harcèlement à l'école à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo; celle-ci servant de support

de prévention dans leur établissement.



3 BONNES RAISONS DE CONCOURIR

1

PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE

en permettant aux élèves de **comprendre** ses mécanismes et ses conséquences

2

ENGAGER UN TRAVAIL COOPÉRATIF

en **mobilisant** les élèves et les personnels sur une production collective



ENRICHIR

LE PARCOURS CITOYEN

des élèves en leur faisant prendre conscience de leurs droits, de leurs devoirs et de leurs responsabilités



Le prix Non au harcèlement est l'un des trois temps forts du dispositif Phare. La participation est prise en compte dans la LABELLISATION PHARE.



QUI PEUT CONCOURIR?

Les élèves DU CP À LA TERMINALE des écoles et établissements publics et privés sous contrat :

- écoles élémentaires ;
- collèges;
- lycées.

Date limite de dépôt des productions : **VENDREDI 30 JANVIER 2026**

EN PARTENARIAT avec des écoles ou établissements, les élèves :

- inscrits dans le cadre des accueils de loisirs associés à l'école;
- inscrits dans des structures d'animation avec ou sans hébergement;
- élus dans les conseils des enfants ou des jeunes mis en place par les collectivités;
- inscrits dans des unités d'enseignement en milieu hospitalier et/ou autres structures équivalentes;
- inscrits en lycée agricole.



NON AU HARCÈLEMENT